

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE - MARDI 16 MARS 2021

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D - SOULERE A - RIVIERE E - PRISSE S - BRUGUERA M - LESBARRERES F - COURTADE F - SOUBIROUS JB - CAUSSIEU P - MINCHELLA D - VERGEZ O - GOMER S

ABSENTS : KUSTRE/CRAMPE C (pouvoir à ZARAGOZA N)

Secrétaire de séance : SOULERE A

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Compte-rendu de la séance du Vendredi 12 février 2021 validé par l'ensemble de Conseil Municipal.

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

2. Arribama - Etude d'autorisation environnementale

En raison de l'urgence sanitaire concernant la qualité de l'eau du Village de Gavarnie, des travaux de captage ont été réalisés durant l'automne 2018. Une canalisation provisoire a été mise en place sur la source Arribama et doit être remplacée par une définitive.

Différentes procédures d'autorisations sont nécessaires pour permettre le prolongement du captage et la pose de canalisation de façon pérenne :

- Déclaration loi sur l'eau
- Site classé
- Espèces protégées
- Défrichage
- Travaux cœur de parc

La Commune décide de choisir l'offre du Cabinet d'études « AMIDEV » d'un montant de 17 235 € HT, selon le détail listé ci-dessous :

- ❖ Volet environnemental : 15 910,50 € HT
- ❖ Option 1 - Site classé : 325,00 € HT
- ❖ Option 2 - Défrichage : 1 000,00 € HT

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

3. Parking Gavarnie - Tarifs et dates rue piétonne

Tarifs des parkings de Gavarnie actés pour l'année 2021 :

- ❖ 5 € / 24h pour les voitures
- ❖ 8 € / 24h pour les camping-cars

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

- ❖ 2 € / 24h pour les motos

Vote : 3 pour (CAUSSIEU P, VERGEZ O, GOMER S) - 11 contre - 1 Abstention (BRUGUERA M)

La commune va devoir interdire le stationnement des camping-cars devant le chalet Aroeven et privilégier les places du parking de Holle.

Toute intervention d'un technicien concernant la reprogrammation des horodateurs coûtera 1 000 € à la collectivité.

Dates de fermeture de la rue piétonne de Gavarnie actées pour l'année 2021 :

❖ Du 1er Juin au 26 Septembre 2021

Vote : 11 pour - 4 contre (ALQUIE D, RIVIERE E, SOUBIROUS J-B, PRISSE S) - 0 Abstention

❖ Du 12 Juin au 26 Septembre 2021

Vote : 4 pour - 11 contre - 0 Abstention

4. Troumouze - Tarifs et dates

Tarifs de la navette touristique de Troumouze actés pour l'année 2021 :

Tarifs aller/retour

❖ Adulte : 7 €

❖ Enfant de 6 à 11 ans inclus : 4 €

❖ Enfant jusqu'à 5 ans inclus : **Gratuit**

❖ Groupe (+ de 15 personnes) : 5 € par personne (uniquement aller/retour)

Tarifs Retour

❖ Adulte : 5 €

❖ Enfant de 6 à 11 ans inclus : 3 €

Vote : 13 pour - 0 contre - 2 Abstentions (CAUSSIEU P, LESBARRERES F)

Dates d'ouverture de la navette touristique de Troumouze actées pour l'année 2021 :

❖ Du 12 Juin au 26 Septembre 2021(en tenant compte des conditions météorologiques)

Heures d'ouverture de la navette touristique de Troumouze actées pour l'année 2021 :

❖ 1^{er} juillet au 31 août : De 08h45 à 18h45

❖ Hors saison : De 10h à 17h

Bilan de l'été 2020 :

- Fréquentation : 17 617 personnes

- Bénéfices : 16 886,59 € (sans amortissement)

- Recettes : 74 859,50 €

- Dépenses totales : 57 972,91€

Le Parc National acte les dates et horaires d'ouverture de la route. Une signalétique supplémentaire sera mise en place au niveau de la barrière du Maillet ainsi qu'au niveau du parking des ayants-droit. Une matérialisation des places sur le parking des ayants-droit a été demandée au Parc National.

5. Emplois saisonniers

Afin de mettre en place la saison estivale 2021, la commune va lancer un appel à candidatures pour les postes suivants :

AGENTS D'ENTRETIEN POUR TOUS TRAVAUX D'INTERET COMMUNAL

❖ 5 agents d'entretien à temps complet - 6 mois - Du 03 Mai au 29 Octobre 2021 - Permis VL souhaité

NAVETTE TOURISTIQUE MAILLET – PARKINGS GAVARNIE

- ❖ 1 agent à temps complet - Du 12 Juin au 26 Septembre 2021
- ❖ 1 agent à temps complet - Du 1^{er} Juillet au 31 Août 2021
- ❖ 1 chauffeur titulaire du transport en commun à temps complet - Du 12 Juin au 12 Septembre 2021
- ❖ 1 chauffeur titulaire du transport en commun à temps complet - Du 1^{er} Juillet au 26 Septembre 2021
- ❖ 1 responsable parking à temps complet - 6 mois - Du 03 Mai au 31 Octobre 2021
- ❖ 1 agent à temps complet - Du 1^{er} Juin au 26 Septembre 2021
- ❖ 1 agent à temps complet - Du 14 Juin au 31 Août 2021
- ❖ 2 agents à temps complet - Du 1^{er} Juillet au 31 Août 2021

Le responsable des parkings est également régisseur et sera donc en charge des dépôts jusqu'à fin Octobre 2021.

En fonction des plannings, les agents de caisse de Troumouse et des parkings de Gavarnie pourront être affectés soit à Gavarnie, soit à Troumouse.

AGENT D'ENTRETIEN

- ❖ 1 agent technicien de surface à temps complet - Du 1^{er} Juillet au 31 Août 2021

Il est proposé d'ouvrir les toilettes publiques au niveau de la salle des fêtes de Gavarnie.

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

Arrivée de Carlo Kustre Crampe à 20h04

6. Choix prestataire City-Park

Diverses entreprises ont été consultées concernant le projet d'aménagement du City-Park (terrain multisport) de Gèdre.

3 devis ont été effectués par les entreprises suivantes :

- KASO 2 MAISON ROCHES
- SAE
- PCV

Après étude, la proposition de l'entreprise KASO 2 MAISON ROCHES semble être la plus économiquement avantageuse par rapport à la qualité du produit proposé. Les garanties du matériel (armature et gazon synthétique) sont également plus étendues que celles des autres fournisseurs (8 ans contre 5 ans pour les autres entreprises).

Le montant du devis de l'entreprise KASO 2 MAISON ROCHES s'élève à 45 809,00 € HT.

Celui-ci comprend la fourniture et la pose des équipements (terrain et accessoires) ainsi que la reprise nécessaire du sol au niveau des fissures existantes, la peinture du sol autour de l'espace de jeu ainsi que l'évacuation des déchets.

La commune devra prévoir de manière complémentaire, à réaliser en Régie, le traitement de l'accès aux personnes à mobilité réduite qui est obligatoire pour un espace public.

La subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ne pourra être obtenue.

Une demande de subvention au titre du Fond Régional d'Investissement (FRI) a donc été demandée auprès de la Préfecture de Tarbes à hauteur de 30%, contre 50% pour la DETR.

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

7. Création AFP Coumély

La commune a pour intérêt de créer une Association foncière pastorale sur le plateau de Coumély de Gèdre afin de soutenir l'activité agro-pastorale et d'assurer l'entretien de ces espaces.

Celle-ci est partenaire de cette démarche depuis le lancement malgré l'absence de terrains communaux dans le périmètre.

Au terme de plusieurs réunions, le projet a été présenté à l'ensemble des propriétaires concernés et a recueilli un accueil très favorable. Le projet est aujourd'hui suffisamment avancé pour solliciter la préfecture en vue de sa création (procédure de création avec enquête publique).

Par ailleurs, la procédure de création d'une AFP autorise les propriétaires n'ayant pas donné leur accord à la constitution de l'AFP à engager dans les 3 mois suivants l'arrêté préfectoral de création, une procédure de délaissement de leur terrain contre une indemnisation (sur la base des montants dans le cadre d'une procédure d'expropriation). Une personne (physique ou morale) doit obligatoirement s'engager à acquérir ces terrains afin de poursuivre la création de l'AFP.

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

La commune va étudier la possibilité de rentrer dans l'AFP via une extension de son périmètre incluant une partie du sentier PR qui monte par le Bass.

8. Ouverture crédit du Budget Principal 2021

La commune va devoir engager des dépenses d'investissement au cours de l'année 2021.

A cet effet et dans l'attente du vote des budgets 2021, il est proposé l'engagement de ces dépenses dans la limite du 1/4 des crédits de 2020, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Compte 2188/207 Matériel divers 5 000,00 €
(Achat radiateurs OT Gavarnie)

Compte 2031/300 Etudes remontée 4 saisons Gavarnie)17 500,00 €
(Honoraires + Géolithe étude risques naturels)

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

9. Divers

Convention de mise à disposition de Lionel MATA entre l'ATVG (agence touristique des vallées de Gavarnie) et la Mairie Gavarnie-Gèdre

Lionel MATA est mis à disposition par l'ATVG (agence touristique des vallées de Gavarnie) à la Mairie Gavarnie-Gèdre pour 70% de son temps de travail.

Cette mise à disposition lui permet d'exercer des missions d'accompagnement auprès de la Commune et en particulier celles liées au POCTEFA, à la valorisation du patrimoine mondial et au suivi du projet de territoire 4 saisons (Opération Grand Site, Grand Site Occitanie, animation du pôle touristique, suivi des dossiers de développement touristiques et patrimoniaux).

Les projets concernés étant toujours en cours et la mise à disposition s'arrêtant au 30 juin 2021, il est nécessaire de la proroger pour 3 années, soit jusqu'au 30 Juin 2024.

Cet avenant s'inscrit dans le cadre de l'art 13-1-2° du décret du 16 septembre 1985, pour la réalisation d'une mission ou d'un projet déterminé permettant la mise à disposition temporaire d'un employé de droit privé à une collectivité publique.

Vote : 15 pour - 0 contre - 0 Abstention

Coupe du monde KL 2022

La section de ski de vitesse du Club des Sports de Gavarnie-Gèdre envisage d'organiser deux étapes de coupe du Monde KL en Mars 2022, soit :

- Du 05 Mars au 08 Mars 2022
- Ou du 08 Mars au 11 Mars 2022

La convention sera la même que celle de l'année passée. Une aide de 5 000 € a été demandée. La cérémonie d'ouverture et du repas de clôture seront pris en charge par la commune.

Une réunion sur le bilan de la coupe du Monde KL 2021 a eu lieu le lundi 08 Mars dernier.

Coût de l'évènement : 56 000 € (38 000€ de salaires et de frais de damage), ces coûts ont été majorés du fait que la station de ski de Gavarnie-Gèdre était fermée.

La décision de maintenir cette coupe du monde a été prise conjointement avec STEM International, FIS et la Mairie de Gavarnie-Gèdre

Vote pour la mise en place de la coupe du monde en 2022 : 11 pour - 0 contre - 4 Abstention (ALQUIE D, SOUBIROUS J-B, CAUSSIEU P, KUSTRE/CRAMPE C)

Démolition du relais d'Espagne et de la propriété de Monsieur Prissé Gilles

La commune a racheté ces deux biens qui ont été sinistrés lors des crues de 2012 et 2013 et qui doivent être démolis :

- L'ancien camping "le relais d'Espagne"
- La propriété de Monsieur Prissé Gilles à Pragnères

Les frais de démolition TTC seront pris en charge par l'Etat.

CSVB

Un bilan écrit par la CSVB est mis à disposition de la commune.

Pour la saison 2020, la CSVB a été sollicitée par le Parc National pour la réalisation de différents chantiers sur la commune :

- Réfection de sentiers en zone cœur de Parc - Travaux réalisés fin Septembre- début Octobre 2020
- Réfection du sentier des Espuguettes - Travaux prévus en Juin et Juillet 2021
- Réalisation d'une passerelle démontable sur le sentier du Maillet à Troumouze
- Réfection manuelle du sentier de Baysseance
- Création d'un support en pierres pour support d'un panneau sur le sentier du Cirque de Gavarnie (après le pont de Noël)

- Le sentier du Col des Tentes : Le Département a contacté la CSVB pour lui faire part de la dégradation du mobilier posé sur ce sentier et lui demande de réaliser 4 bancs en pierre. Ces travaux seront réalisés durant la saison 2021 grâce à une subvention du Parc National. Les autres structures (panneaux) seront gérées en corrélation par STEM INTERNATIONAL et la commune.

- Afin de rendre les conditions de travail plus faciles aux éleveurs, un parc mobile sur la route d'Héas servant au déchargement et au chargement des animaux pendant la période de transhumance a été mis en place. Ce parc se situe sur une parcelle syndicale et la CSVB a demandé au CG 65 l'autorisation d'occuper le domaine public concernant une bande de 50 cm entre la route et le parc, autorisation qui lui a été donnée.

- Passerelle du Cirque de Gavarnie : Une convention a été passée entre la Mairie et la CSVB pour sa mise en place et son démontage. A chaque montage et démontage, des travaux sont engagés. Carlo KUSTRE/CRAMPE souhaite instaurer une date pour le montage et le démontage de cette passerelle

- Sentiers : 16 sentiers sont en en propriété de la commune de Gavarnie-Gèdre, section Gèdre (PR 22 : bas du village et PR 24 : sentiers d'altitude). Une convention est signée tous les 3 ans entre CSVB et commune pour un passage de fauche et de débroussailluse par saison. La convention actuelle se terminera le 01/05/2022.

PLUI

La commune doit se prononcer avant le 30 Juin 2021 sur le transfert des compétences PLUI à la Communauté de Commune Pyrénées Vallées des Gaves.

Deux réunions d'informations à ce sujet sont prévues :

- Jeudi 18/03 à 18h à la salle de la terrasse à Argelès-Gazost
- Jeudi 25/03 à 18h à la salle du forum à Luz-Saint-Sauveur

Ces réunions sont ouvertes à tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05 mn

Le Maire,

Huguette SAVOIE

